

Académie de Normandie

Proposition de loi de l'école
MASSON
61000 Alençon Orne

Circonscription de Mme Chantal Jourdan

28 ème Parlement des enfants

Proposition de loi visant à lutter contre la pollution des océans

présentée par

les élèves de la classe de CM2 de l'école Masson d'Alençon.

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de l'année, nous étudions les océans car ils occupent une grande place sur notre planète.

Nous avons découvert que dans ces océans, on retrouve du plastique, beaucoup de plastique. Dans le plan biodiversité, la France vise zéro plastique rejeté dans l'océan .

Dans le cadre de nos recherches en Géographie, nous avons découvert que les rivières emportent avec elles beaucoup de déchets plastiques qui finissent dans les océans.

En travaillant en Anglais avec une assistante qui vient de Gambie, nous avons appris que beaucoup de déchets sont envoyés en Afrique dans des décharges à ciel ouvert où certains s'envolent pour finir dans les rivières et que seulement 25 % des déchets plastiques sont recyclés en France.

En suivant avec les classes de l'école le Vendée Globe, nous avons pu échanger avec des skippers qui nous ont parlé de ces morceaux de plastiques qui deviennent tout petits et qui forment une soupe toxique dans les océans, mais aussi des animaux marins (oiseaux, mammifères) qui s'étouffent, s'étranglent avec ces plastiques.

Un élève de la classe au moment d'une présentation " Show and tell" nous a expliqué que les poissons des océans mangent parfois ces plastiques et sont contaminés et que nous devrions arrêter de manger certains poissons.

Pour toutes ces raisons et pour notre avenir, nous avons réfléchi à ce que nous pouvions faire pour réduire le plastique dans les océans, mais aussi empêcher qu'il continue d'arriver dedans.

Proposition de loi

Article 1

Chaque entreprise du secteur des boissons doit proposer des bouteilles en verre incassable pour remplacer les bouteilles en plastique. Ces bouteilles sont consignées. Chaque entreprise du secteur alimentaire doit supprimer les emballages individuels (biscuits) pour réduire les déchets.

Article 2

Toutes les villes doivent créer une police des déchets qui donne des amendes pour tous les déchets plastiques jetés ou déposés. La police des déchets vérifie que toutes les poubelles sont bien fermées pour que les déchets ne s'envolent pas. Pour les villes au bord de la mer, une police des mers surveille les bateaux et les déchets plastiques.

Article 3

Dans les écoles, tous les emballages plastiques sont interdits, les goûters, les sacs de pique-nique doivent utiliser des matériaux naturels et compostables (tissu, papier...).

Article 4

L'argent récolté avec les consignes et les amendes est utilisé pour que les bateaux s'équipent pour ramasser les déchets en mer. Une journée nationale de l'océan est organisée pour ramasser tout le plastique le long des rivières et des plages.